

KSA

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Abidjan, le 29 JUL 2016

N° 184 /MPMBPE/DGD/DRC-16

NOTE DE SERVICE N° 184 /MPMBPE/DGD /DU 29 JUL 2016

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet :** Agrément pour la manutention et la consignation

**Réf. :** Courrier n°22/DJF/Dr/07-2016

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, la société **ICM CÔTE D'IVOIRE SA** est désormais autorisée à exercer les activités de manutention et consignation dans le port autonome de San Pédro suivant l'agrément n°0149/MT/DGAMP du 02 juin 2016.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL  
P./ L'INSPECTEUR GENERAL

Col. Bakomba TOURE

Administrateur Général des Services Financiers  
Commandeur de l'Ordre National